

6

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
de la commune de SAINT-PIERRE-LA-NOUE

Séance du 22 juin 2020

Nombre de présents			Date de convocation	Date d'affichage de la convocation
En exercice	Présents	Votants	15 juin 2020	15 juin 2020
23	21	21		

**Délibération n° 22062020-045 : Transport scolaire – Montant de l'abondement**

L'an deux mille vingt, le **lundi 22 juin** à vingt heures, compte tenu de la situation exceptionnelle liée au COVID-19 et afin de respecter les « gestes barrière », l'accueil du public se limitera à 20 personnes. Le conseil municipal de la commune de SAINT-PIERRE-LA-NOUE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle municipale de la commune déléguée de Saint Germain de Marencennes, sous la présidence de Monsieur Walter GARCIA, Maire.

Membres présents :
Martine LLEU, Jackie ALBERT, Colette PARONNAUD, Jean-Pierre PARONNEAU, Cécile BONNIFAIT, Cédric ROUSSEAU, Micheline SIMONNEAU, Isabelle DUMONT, Claude RAVON, Sandrine GUIBERT, Rémi GROLAUD, Christophe PARION, Christèle ROBLIN, Marc-Antoine LAMBERT, Marina BERVOETS, Jean-Luc PROQUIN, Fanny GRIMAUD, Patrick MORENNE, Annie MENDEVILLE, Jean-François MALTERRE.
Membres absents non représentés :
Denis DUBOURGNOUX, Carole BREUIL.
Membres absents représentés :
Secrétaire de séance : Christèle ROBLIN.

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante que la Région Nouvelle Aquitaine a repris la compétence « transport scolaire ».

Il explique que depuis la rentrée scolaire 2019-2020, pour les ayants droit (domicile à + 3kms) les tarifs sont appliqués en fonction des quotients familiaux.

Monsieur le Maire rappelle qu'en réunion du 25 mai dernier, le conseil municipal a souhaité abonder à la participation des familles à hauteur de 30.00 €, somme qui correspond au trajet « d'école à école ».

Monsieur le Maire propose le montant de l'abondement à 30.00 €.

Ces explications entendues, Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur la présente délibération.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 20 voix pour et 1 abstention :**

- **Donne** acte au rapporteur des explications détaillées ci-dessus,
- **Décide** d'abonder à la participation des familles à hauteur de **30 €, pour le trajet école/école**,
- **Dit** que les crédits sont inscrits au budget 2020,
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

TELETRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE
Sous le N° 017 – 200080091-- 2020 <b>0622</b> -- <b>22062020045</b> ----- -- <b>DE</b>
Accusé de Réception Préfecture Reçu le : <b>25/06/2020</b>

Fait et délibéré les jours, mois et ans désignés ci-dessus.

Pour extrait conforme.

Les signatures sont au registre.

SAINT-PIERRE-LA-NOUE

Le 23 juin 2020.

Le Maire,



Walter GARCIA.